



## Œuvre Départementale des Centres de Vacances de la Corrèze

17 av. Winston Churchill - BP 157 - 19004 TULLE CEDEX  
tél : 05 55 20 01 04 | | [odcv@odcv.com](mailto:odcv@odcv.com) | [www.odcv.com](http://www.odcv.com)

# Vacances Juniors

Madame, Monsieur,

Afin d'inscrire votre enfant à ce séjour, merci de bien vouloir **retourner les documents nécessaires à l'inscription** listés ci-dessous accompagnés de votre acompte. Vous conserverez les autres documents. Il est conseillé de nous contacter avant toute inscription pour pré-réserver la place.

## Formalités d'inscription

### 1 - DOCUMENTS NECESSAIRES A L'INSCRIPTION

- ✓ **fiche d'inscription** à compléter, dater et signer recto/verso
- ✓ **1 photo d'identité** du participant à coller sur la fiche d'inscription
- ✓ **fiche sanitaire** de liaison à compléter, dater et signer
- ✓ **COPIES CARNET DE VACCINATION** (*obligatoire*)
- ✓ **Attestation de droit à l'assurance maladie** ou à la **CMU valable pendant le séjour**, à demander à votre assurance maladie (non valables : copies cartes vitales, mutuelles scolaires... )

### 2 - PARTICIPATIONS A DEDUIRE

- ✓ **aide CAF Corrèze (AVEL)** : notez votre numéro d'allocataire sur la fiche d'inscription
  - ✓ **autres aides** : comité d'entreprise, Mairies, COS, CGOS, MSA ...
- Pour tous les enfants corréziens**, il est indispensable de nous communiquer le montant de ces éventuelles participations et d'**attester sur l'honneur** afin que l'ODCV calcule le montant du **Bon Vacances Conseil Départemental de la Corrèze** (*au verso de la fiche d'inscription*).



### 3 - VOTRE ACOMPTE

- ✓ **à verser à l'inscription** : **20% du prix du séjour** (*hors réduction*) + **adhésion à l'association par inscrit** : **5€ corrézien / 10€ non corrézien**.  *Paiements acceptés : Chèque, espèces, chèques vacances, carte bancaire sur place à Tulle ou par téléphone au 05 55 20 01 04. Possibilité paiement échelonné après accord de l'ODCV.*
- ✓ **assurance annulation facultative** : ajoutez **3,5% du prix du séjour** (*hors réduction et adhésion*) à votre acompte si vous souhaitez y souscrire.

### 4 - DOCUMENT PARTICULIER à nous faire parvenir impérativement avant le séjour

- ✓ **attestation de réussite du test « Savoir Nager »** (ex test pan) ou imprimé joint

## Avant le départ

Une quinzaine de jours avant le début du séjour, nous vous ferons parvenir une convocation précisant les coordonnées du centre de vacances, les heures et lieux de départ et retour, le trousseau particulier à prévoir... et le montant restant à payer avant le départ.

**N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements complémentaires.**



**Séjour n°02 - du 08/07 au 16/07/2023 (9 jours)** TARIF MAX CORREZIEN : 449€\* TARIF PUBLIC : 629€

\*Aides du Conseil Départemental de la Corrèze déduites (max 20€ par jour)

Adhésion ODCV : 5€ corréziens / 10€ non corréziens (à régler à l'inscription)

**Programme :** Une séance de surf paddle, une séance de catamaran et une séance de kayak. Les jeunes partiront en vélo à la découverte des différents sites touristiques de l'île d'Oléron (port de la Cotinière, phare de Chassiron, ...). Parcours d'orientation, grands jeux, baignades (plage ou piscine du centre), jeux sportifs et autres soirées animées seront également au programme.



### Rappel - Document obligatoire pour ce séjour

- attestation de réussite du test « Savoir Nager » (ex test pan) ou imprimé joint

### Hébergement :

Séjour en itinérance sur l'île d'Oléron,

Hébergement en camping au Château d'Oléron, Boyardville et St Denis

Et 2 nuits sur le centre de La Martière 17310 Saint Pierre d'Oléron



La première nuit (et la dernière nuit) a lieu sur le village de vacances de La Martière sous tente, le temps de se familiariser avec le groupe, l'équipe et le matériel. L'itinérance s'effectuera en vélo autour de l'île d'Oléron sur les sites de campements et d'activités. **Les jeunes participeront à la vie collective du groupe (cours, préparation des repas, rangement)**. Un véhicule permettra le transport des bagages et du matériel de camping.

**Transport :** Car au départ de Malemort, Tulle / sur demande : Uzerche, Limoges et Angoulême

**Effectif :** 24 participants

**Repas inclus :** déjeuner du 1er jour au déjeuner du dernier jour

\* Pour tous les enfants (4 à 17 ans) résidant en Corrèze de façon permanente en 2023



## Bon Vacances du Conseil Départemental déduit

Jusqu'à 20€/jour de réduction\*\* (voir notice d'information)

Séjour n°02 : TARIF PUBLIC : 629€ - 180€\*\* = TARIF MAX CORREZIEN : 449€

### Le coin des bonnes affaires

10% de remise sur le 2ème séjour d'un même participant

5% de remise pour une fratrie à partir du 2ème inscrit

Remises non cumulables – Valable à La Martière ou aux Chalets des Aiguilles uniquement